

Notre dossier

Obtenir un maximum de voix. Ce n'est pas la garantie de s'offrir le fauteuil mayoral



Des gagnants qui ont

Lors de chaque élection, des dizaines de candidats sont renvoyés sur les bancs de l'opposition. Parmi ceux-ci, on retrouve parfois les vrais gagnants du scrutin. Ceux qui sont les recordmen de leur commune en voix de préférence!

"Nous estimions qu'il était normal qu'on fasse partie de la majorité", nous lance Joseph Daussoigne. "C'était à nous de prendre la main. Mais il y a eu une coalition de tous les partis contre nous. Un déni de démocratie? Tout à fait!" À Jemeppe-sur-Sambre, en province de Namur, Joseph Daussoigne est amer. Bourgmestre depuis 18 ans, l'homme a d'abord dû faire face à son exclusion du PS... avant d'être désormais exclu des affaires. Pourtant, ce septuagénaire a gagné les élections. Sa liste a remporté le scrutin avec 41,01 % des voix. Mieux: il a obtenu le plus de voix de préférence, soit 1.621 votes personnels. "Et certains seront échevins avec 200 voix", nous lance-t-il. "Même si l'honorabilité de ces personnes n'est pas à remettre en cause, je ne trouve pas qu'il y a dans ces choix la représentation de la population. On voulait m'abattre, ils ont réussi."

QUATRE CAS DE FIGURE

Si dans la plupart des communes, les majorités formées répondent logiquement aux résultats, ce n'est donc pas le cas partout. Il y a d'abord des communes où la liste gagnante et le recordman en voix de préférence sont renvoyés dans l'opposition. C'est le cas à Molenbeek, Dalhem, Assesse ou encore

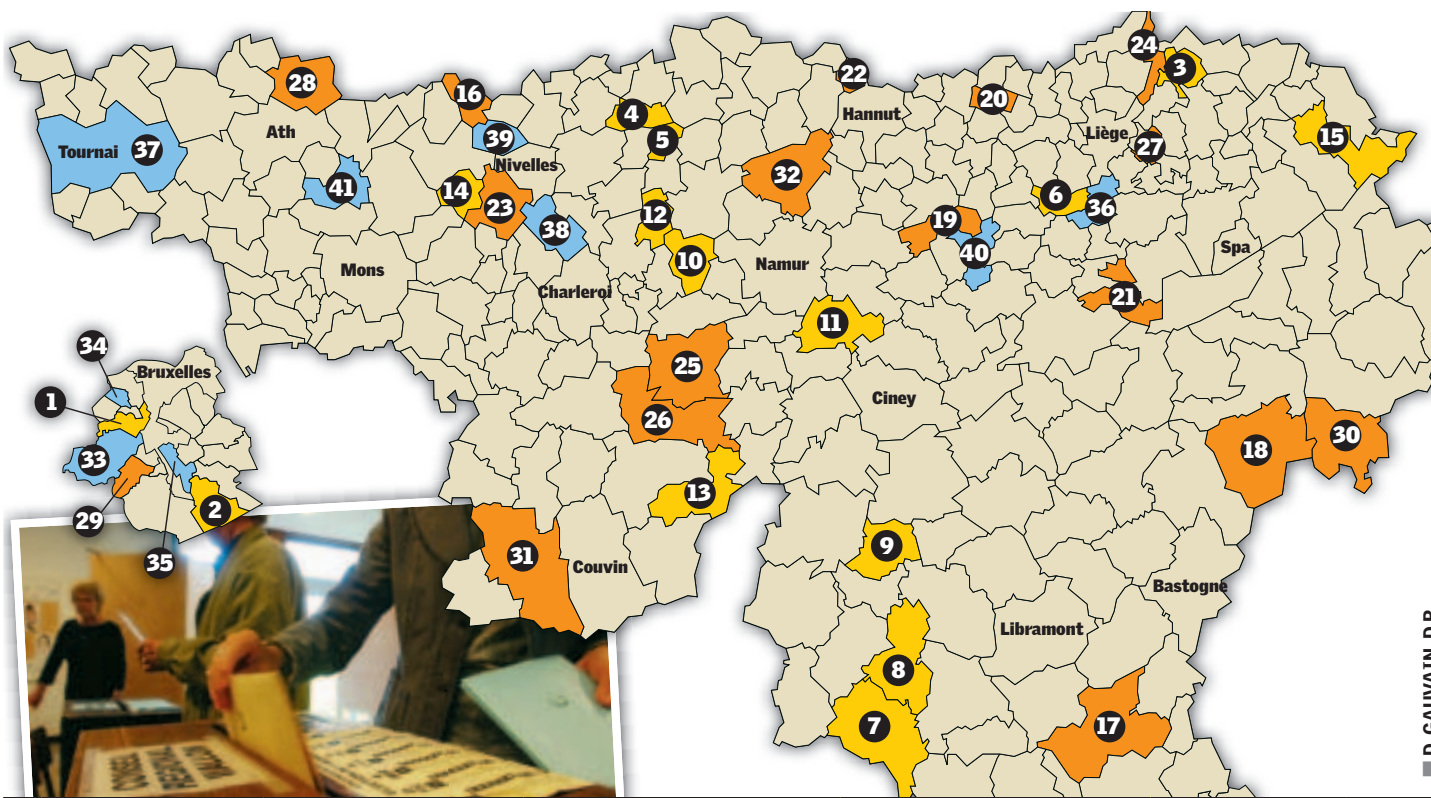
Ecaussinnes. Il y a ensuite les cas où le bourgmestre a obtenu moins de voix de préférence qu'un membre de son collège, issu d'un plus petit parti. C'est le cas à Anderlecht, Tournai, Esneux ou Pont-à-Celles. Enfin, dans certaines communes le recordman en voix de préférence était candidat pour une liste qui a perdu les élections. C'est le cas à Tubize, avec Raymond Langendries, ou à Huy avec Anne-Marie Lizin, pourtant accusée de faux, d'usage de faux, et de délit d'ingérence. "Notre système complexe fait perdre le sens du choix de l'électeur", lance pourtant cette dernière. "Finalement, les gens ne comprennent plus à quoi sert leur vote. Dans l'idéal il faudrait donc dissocier le choix du candidat au mayoral et la composition du conseil communal. Il faudrait deux bulletins. Car à Huy, nous faisons face à une coalition des perdants! Des propos qui peuvent faire sourire, car si Anne-Marie Lizin a obtenu le plus de voix de préférence, le score de sa liste fait bien pâle figure face à celui du PS.

Reste qu'en Flandre, pareil scénario aurait pu servir à écarter la N-VA du pouvoir. "Sauf que pour ce scrutin, il n'y a pas eu de dynamique de partis", précise Pascal Delwit, politologue à l'Université Libre de Bruxelles. "À Alost, la N-VA a eu le plus de voix et fait partie de la majorité. À Courtrai, le CD & Va a été renversé suite à un accord de majorité conclu par l'Open VLD avec la N-VA et le SP.A"

G.B.

À Huy, Anne-Marie Lizin a fait un max de voix, mais...

BELGA



Communes où la liste gagnante et le recordman en voix de préférence sont renvoyés dans l'opposition

	COMMUNE	BOURGMESTRE	VOIX	LISTE	% LISTE	GAGNANT DE L'ÉLECTION	VOIX	LISTE	% LISTE
1	Molenbeek	François Scheepmans	5.358	MR	27,33%	Philippe Moureaux	5.952	LB(PS)	29,18%
2	Watermael-Boitsfort	Olivier Deleuze	1.264	Ecolo-Groen	23,59%	Martine Payfa	2.560	LB(FDF)	33,14%
3	Dalhem	Arnaud Dewez	794	MR	32,80%	Serge Belleflamme	1.138	Renouveau	37,58%
4	Ottignies-LLN	Jean-Luc Roland	2.130	Ecolo	23,01%	Jacques Otlet	2.814	OLLN 2.0	34,01%
5	Mont-Saint-Guibert	Philippe Evrard	277	Ecolo	30,36%	Paul Jadoul	761	Notre Village	41,78%
6	Neupré	Arthur Cortis	707	PS	29,82%	Virginie Defrang-Firket	712	MR	34,55%
7	Bouillon	André Defat	571	CAP	28,30%	Patrick Adam	1.066	Avenir	44,46%
8	Paliseul	Freddy Arnould	575	Autrement	30,51%	Jean-Pol Hannard	833	Liste Mayeur(cdH)	40,63%
9	Wellin	Anne Bughin - Weinquin	409	Osons	31,42%	Benoît Closon	466	Avec vous	37,69%
10	Jemeppe-sur-Sambre	Stéphanie Thoron	900	MR	24,15%	Joseph Daussoigne	1.621	Liste Mayeur	41,01%
11	Assesse	Pierre Tasiaux	651	Acor	30,82%	Luc Bouveroux	881	ALN(MR)	43,42%
12	Sombreffe	Philippe Leconte	515	MR-IC	25,53%	Etienne Bertrand	1.311	IC-LDB(cdH)	40,15%
13	Doische	Pascal Jacquiez	390	MR	38,34%	André Dricot	447	LBDA(PS)	42,33%
14	Ecaussinnes	Xavier Dupont	614	PS	27,65%	Sébastien Deschamps	1.290	Ensemble	30,97%
15	Eupen	Karl-Heinz Klinkenberg	949	PFF-MR	26,75%	Elmar Keutgen	1.722	CSP	29,90%

Communes où le recordman en voix de préférence est dans une liste qui a perdu les élections

	COMMUNE	BOURGMESTRE	VOIX	LISTE	% LISTE	GAGNANT DE L'ÉLECTION	VOIX	LISTE	% LISTE
16	Tubize	Michel Januth	1.212	PS	30,96%	Raymond Langendries	2.064	RC	28,99%
17	Léglise	Francis Demasy	733	Réussir Ensemble	51,77%	Eveline Gontier-Bosquet	757	OSONS	48,23%
18	Gouvy	Claudy Leruse	731	Ensemble	42,27%	Véronique Léonard	769	OSE	38,11%
19	Huy	Alexis Housiaux	1.445	PS	32,32%	Anne-Marie Lizin	1.711	POURHUY	17,97%
20	Remicourt	Thierry Missaire	660	EC	51,89%	Jean-Marie Heyne	747	PS	48,11%
21	Ferrières	Frédéric Leonard	637	RpF	53,46%	Raymond Marechal	731	UGC	46,54%
22	Lincent	Yves Kinnard	664	MR-CDH-ECOLO	47,86%	Olivier Winnen	756	Mayeur	42,67%
23	Seneffe	Bénédicte Poll	1.036	MR-IC	37,98%	Philippe Bouchez	1.269	PS	29,58%
24	Visé	Marcel Neven	1.699	MR	37,65%	Gil Simon	1.825	PS	35,66%
25	Mettet	Yves Delforge	1.059	ICAP(cdH)	29,70%	Robert Joly	1.118	ROPS(PS)	28,42%
26	Florennes	Pierre Helson	1.161	U.11.C.	33,85%	Stéphane Lasseaux	1.147	Contact21	33,53%
27	Fléron	Roger Lespagnard	1.477	IC	43,62%	Linda Musin	1.682	PS	25,07%
28	Lessines	Pascal De Handschutter	956	PS	33,00%	Oger Brassart	1.336	Oser-cdH	22,06%
29	Forest	Marc-Jean Ghysse	1.578	PS	31,18%	Corinne De Permentier	2.622	MR	24,87%
30	Burg-Reuland	Joseph Maraite	595	GI	14,96%	Alain Stellamann	601	KLAR!	46,61%
31	Chimay	Françoise Fassiaux	1.602	Bouge +	50,50%	Danvoye Denis	1.857	CLE	49,50%
32	Eghezée	Dominique Van Roy	1.193	EPV	36,90%	Roger Dewart	1.260	LDP	29,31%

Communes où le bourgmestre a obtenu moins de voix de préférence qu'un de ses échevins

	COMMUNE	BOURGMESTRE	VOIX	LISTE	GAGNANT DE L'ÉLECTION	VOIX	LISTE
33	Anderlecht	Eric Tomas	4541	PS-SPA-CDH	Gaëtan Van Goidsenhoven	5.003	LB(MR)
34	Ganshoren	Hervé Gillard	1188	MR	Michèle Carthé	1.751	(LDB)PS
35	Ixelles	Willy Decourty	1937	PS	Dominique Dufoury	2.279	MR
36	Esneux	Laura Iker	1390	MR	Christie Morrèale	1.398	PS
37	Tournai	Rudy Demotte (Emp)	7274	PS	Marie-Christine Marghem	7.911	MR
38	Pont-à-Celles	Christian Dupont	1523	PS	Philippe Knaepen	1.564	MR
39	Ittre	Ferdinand Jolly	506	IC	Daniel Vankeroven	761	IC
40	Modave	Jeanne Defays	492	Ose	Pierre Lambotte	555	Ose
41	Lens	Isabelle Galant	675	MDC	Ghislain Moyart	696	Lens et vous





Élections communales

Déni de démocratie? Non! C'est une situation normale dans un scrutin de type proportionnel

tout perdu

Dans pas mal de communes, le champion des voix de préférence ne deviendra pas bourgmestre. Parfois, il est même rejeté dans l'opposition

DES "PUTSCHISTES"

Ils ont réussi à détrôner les gagnants

Parmi les psychodrames des élections communales, les historiens retiendront celui de Molenbeek. Malgré un score personnel en berne, Philippe Moureaux (PS) est parvenu à garder le leadership au dépouillement, tant sur le nombre de voix pour sa liste qu'au niveau des votes de préférence. Pourtant, après l'éviction de Joëlle Milquet (cdH), les humanistes et les verts ont préféré quitter Philippe Moureaux pour sa rivale, Françoise Schepmans (MR), malgré le score plus faible de celle-ci. "Je peux dire qu'il y a deux personnes qui se sont distinguées. Moi et Philippe Moureaux. Mais le nombre de votes personnels qu'il a récoltés est en recul de 25 % par rapport à 2006. Parler de déni de démocratie, c'est exagéré. Surtout qu'un bourgmestre fera toujours plus de voix de préférence lorsqu'il se présente à l'électeur", explique-t-elle. Reste qu'une pétition a été lancée par des électeurs déçus, qui ont l'impression que leur victoire leur a été volée. "Cela ne se ressent pas dans les contacts que nous avons avec les citoyens. Evidemment, quand vous prenez la main dans une élection, les gens se montrent



Françoise Schepmans. ■ D.C.

plus sympathiques. J'entends désormais beaucoup d'encouragements de personnes qui annoncent qu'il pourra y avoir enfin du changement à Molenbeek. Avant le scrutin, c'était plutôt un autre message qu'on entendait. Les citoyens pensaient qu'il n'était pas possible de le détrôner et que Philippe Moureaux allait mourir sur son siège de bourgmestre."

À Watermael-Boitsfort, Olivier Deleuze a été vertement critiqué par sa rivale, Martine Payfa, qu'il est parvenu à "détrôner" malgré un nombre plus faible de voix. Au lendemain du scrutin, celui-ci avait réagi alors aux critiques en assurant qu'il serait "le bourgmestre de tous les citoyens de Watermael-Boitsfort." «

ENTRETIEN:

Pascal Delwit

POLITOLOGUE À L'UNIVERSITÉ LIBRE DE BRUXELLES

"Pareil pour la N-VA au fédéral"

par Guillaume Barkhuysen
JOURNALISTE

Dans de nombreuses communes, les "gagnants" ont été renversés par les "perdants"...

Ce n'est ni logique ni illogique. Nous sommes dans un scrutin de type proportionnel. Être le premier parti est donc une information relative à beaucoup de points de vue. Cela peut vouloir dire plein de choses. Un parti peut être premier avec 45 % des voix ou avec 20 %. De la même façon, il peut arriver qu'un parti qui a une majorité absolue en sièges passe de 45 % à 30 % des voix tout en restant premier. Reste qu'il y a alors une indication donnée par une partie de l'électorat.

Est-ce vraiment le jeu de la démocratie?

Il n'y a actuellement pas un mécanisme automatique prévoyant la formation d'une majorité. Si le législateur le

voulait, il pourrait décider que le premier parti entre automatiquement dans la majorité. Mais cela pourrait amener des situations aberrantes.

Il y aura toujours des citoyens mécontents. Pour éviter ce scénario, il y a deux possibilités: Soit, inscrire dans le Code de la démocratie locale que le premier parti fait automatiquement partie de la majorité et que le bourgmestre est issu de celui-ci. Soit, on passe à un mode de scrutin majoritaire, comme en France ou en Angleterre. Mais il y aura aussi des inconvénients, comme l'émergence d'une sorte de dualisme. Il n'y a aucun mode de scrutin parfait.

Les gagnants dans l'opposition, c'est propre aux communes?

Non! Propre au mode proportionnel. Au fédéral, le premier parti au Parlement, c'est la N-VA. Or, celle-ci est aussi... dans l'opposition. «

■ Législation

QUI SERA BOURGMESTRE: CE QUE PRÉVOIT LA LOI!

> **En Wallonie,** le code de la démocratie locale est très clair. Depuis 2006, le bourgmestre doit être le candidat qui a recueilli le plus de voix dans la liste la plus représentée dans la majorité.

Si l'élu vainqueur se désiste et qu'il occupe les trois premières places de la liste, il ne peut plus devenir échevin et faire partie du collège.

Par contre, quand le candidat vainqueur se trouve à une place plus éloignée sur la liste, il peut refuser de devenir maieur tout en restant échevin.

L'idée dans cette nouveauté introduite récemment dans le code est d'assouplir le règlement. Quand on se présente aux élections, on n'a pas forcément

envie de prendre les responsabilités de maieur.

Enfin, la personne qui préside le conseil communal n'est plus forcément le bourgmestre. Pour éviter les dérives, il peut arriver que dans certaines communes, on nomme un président de séance.

Par contre, celui-ci n'obtiendra pas de rémunération pour l'exercice de cette fonction spéciale, mais bien un double jeton de présence.

> **A Bruxelles et en Flandre,** il n'y a pas de règles précises comme en Wallonie.

Ainsi, un bourgmestre n'est pas forcément celui qui a le plus de voix, sur la liste la plus forte de la majorité

18632870

"Le(s) présent(s) article(s) est (sont) reproduit(s) avec l'autorisation de l'Editeur, tous droits réservés. Toute utilisation ultérieure doit faire l'objet d'une autorisation spécifique de la société de gestion Copiepresse info@copiepresse.be"